

Mémo étudiant

2020-2021

Je suis déjà étudiant·e ou je viens d'arriver en LEA ou LLCER à l'UFR de Langues étrangères.

J'ai des questions, des doutes sur les procédures ?

Pour être sûr·e de bien démarrer mon année universitaire, je lis ce mémo où je vais trouver une tonne d'informations !

SOMMAIRE

Mon UFR me souhaite la bienvenue	5
Mon UFR en chiffres	5
Mon offre de formation	6
Schéma général des formations de l'UFR de Langues étrangères	6
Licence débutant	8
Licence LEA	8
Licence LLCER	9
Double Licence LLCER.....	9
Mes démarches administratives	10
Mon inscription administrative	10
Je dois payer la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).....	10
Je dois faire mon inscription administrative (IA).....	10
Je souhaite annuler mon inscription administrative.....	11
Je souhaite demander le remboursement de mon inscription.....	11
Je souhaite demander une exonération des droits d'inscription.....	11
Il manque des pièces dans mon inscription administrative	11
Je souhaite demander une année de césure	11
Mon Inscription pédagogique	12
Je dois faire mon inscription pédagogique (IP)	12
Où trouver mon contrat pédagogique ?	12
Je dois vérifier mon contrat d'inscription pédagogique aux enseignements (IP)	12
Mon Contrat pédagogique de réussite	12
Qu'est-ce que le contrat pédagogique de réussite ?	12
Comment réaliser mon contrat ?	12
Quand réaliser son contrat ?.....	13
Mes interlocuteurs·trices	14
Les gestionnaires de scolarité	14
LEA Saint-Martin d'Hères	14
LLCER Saint-Martin d'Hères.....	14
Site Valence	14
Le responsable pédagogique de ma formation.....	15
LEA Saint-Martin d'Hères	15

LEA Valence	15
LLCER Saint-Martin d'Hères.....	15
LLCER Valence.....	15
Le directeur ou la directrice des études (DETU).....	16
Grenoble.....	16
Valence	16
La direction de l'UFR	16
Je cherche à joindre mes enseignant·e·s.....	16
Les services de la bibliothèque d'UFR	17
Présentation	17
Inscriptions	17
Conditions de prêt.....	17
Étudiants de Licence, étudiants du CUEF, lecteurs extérieurs et personnels administratifs de l'UGA.....	17
Étudiants de master	17
Enseignants-chercheurs et doctorants.....	17
Venir travailler	18
Les étudiants à besoins spécifiques	19
Je suis sportif·tive ou artiste de haut niveau.....	19
Contact	19
Je suis en situation de handicap.....	19
Je suis étudiant engagé	20
Qui peut bénéficier du statut d'étudiant engagé ?	20
Quels sont les aménagements d'études proposés ?	20
Quelle possibilité de validation ?	20
Comment demander le statut d'étudiant engagé ?	20
Vos référents pédagogiques.....	21
La mobilité internationale	22
Mon Intranet LEO	23
Mon intranet LEO est l'ami du quotidien !.....	23
Comment se connecter à LEO	24
Je n'arrive pas à me connecter à LEO.....	24
Où trouver mon certificat de scolarité ?	24
Mon Emploi du temps	25
Où trouver mon groupe ?.....	25

Où trouver mon emploi du temps ?	25
Se connecter à mon emploi du temps	25
Où ont lieu mes cours ?	28
OÙ trouver ma messagerie Électronique ?	29
Le règlement des Études	30
Je souhaite consulter mon règlement des études (RDE)	30
Comment valider mon année?	30
Je suis redoublant-e : que dois-je repasser ou suivre ?	30
Je suis redoublant-e et j'ai validé un semestre entier l'année précédente	31
Je m'informe sur la fraude !	31
Je ne peux pas assister à tous les cours	31
Mon relevé de notes	32
Où trouver mon relevé de notes ?	32
Comment lire mon relevé de notes ?	32
La réorientation	33
Je suis en L1 ou L1 débutant et je souhaite me réorienter dans une autre formation à la fin du 1 ^{er} semestre	33
Je suis en L1 ou L1 débutant et je souhaite me réorienter dans une autre formation à la fin du 2 ^{ème} semestre	33
Les services à ma disposition pour me réorienter	33
Contact	33
J'arrive d'un autre établissement d'enseignement supérieur, et d'une autre formation	34
Mes ressources	35
Ma messagerie électronique institutionnelle UGA	35
Sites internet	35
Site internet de l'UFR Langues étrangères	35
Site internet de l'Université Grenoble Alpes	35
Site intranet LEO	35
iCampus	36
Plan des bâtiments Stendhal	36
Mémo étudiant UGA	36
Les salles informatiques en accès libre	37
J'ai un problème avec ma bourse d'étude ou mon logement universitaire	37
Calendrier pédagogique	38

MON UFR ME SOUHAITE LA BIENVENUE

L'UFR, unité de formation et de recherche de Langues étrangères, est l'une des 23 composantes de l'Université Grenoble Alpes. Elle est située au cœur du campus universitaire de Grenoble et dispose à Valence d'une antenne où certaines de ses formations sont également dispensées.

L'UFR accueille chaque année plus de 2 400 étudiant.es en formation initiale et continue **en licence et master Langues étrangères appliquées (LEA), Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), Licence professionnelle Métiers du commerce international parcours Assistant.e Import-Export**, ainsi que dans son **Diplôme d'Université Formation de formateur/formatrice en anglais**, et dans des formations qualifiantes en langues.

Près de 150 enseignant.es et enseignant.es-chercheur-ses proposent des enseignements dans huit langues (**allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe**) et en sciences sociales.

Une équipe administrative de **22 personnels administratifs** m'accompagnera lors de mon arrivée dans mes différentes démarches.

La **bibliothèque** de l'UFR, riche de plus de **32 000 références**, constitue un espace de travail et de recherche documentaire où j'aurai accès à une somme de ressources utiles pour préparer mes enseignements ou me détendre.

L'UFR de Langues étrangères offre par ailleurs à ses étudiant.es de nombreuses possibilités d'études à l'étranger au sein d'universités partenaires de l'UGA dans le cadre du programme Erasmus + ou de partenariats spécifiques.

MON UFR EN CHIFFRES

- ✓ **Etudiant.es** : 2600
 - ✓ **Etudiant.es en mobilité** : 127
 - ✓ **80 destinations** pour la mobilité étudiante
 - ✓ **Etudiant.es internationaux** : 527
 - ✓ **158 enseignant.es** et enseignant.es chercheurs/chercheuses
 - ✓ 22 personnels administratifs
 - ✓ 9 disciplines enseignées :
 - allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe, sciences sociales
 - ✓ 1 bibliothèque d'UFR
-

Schéma général des formations de l'UFR de Langues étrangères

Toutes les formations universitaires sont regroupées en domaines. Les domaines de formation sont déterminés par chaque université en fonction de ses propres spécificités et de ses pôles d'excellence. Les formations de l'UFR de langues étrangères sont regroupées dans le **domaine ALL (Arts, lettres, langues)**.

Chaque domaine se subdivise en **mentions**, comme par exemple la mention Langues étrangères appliquées (LEA), ou Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) ou encore Métiers du commerce international.

Au sein de chacune de ces mentions, le **parcours** est une progression, au sein d'un ensemble cohérent de matières, adaptée au projet personnel et professionnel de l'étudiant.

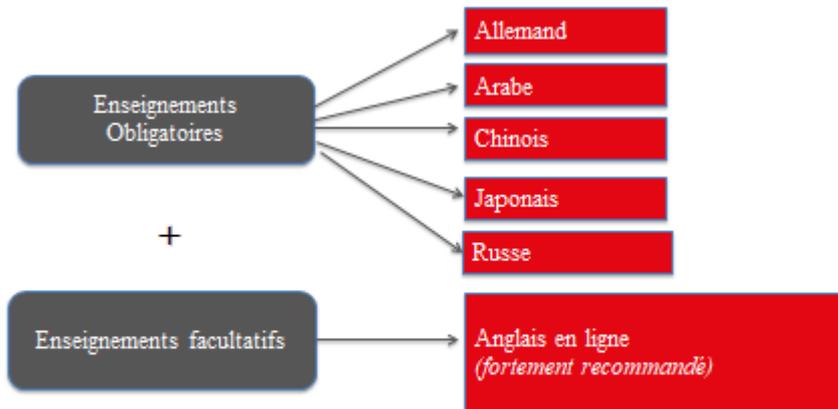
Par exemple, dans la mention LEA, vous trouverez le parcours Anglais Chinois, ou anglais Russe par exemple, et dans la mention LLCER, le parcours Espagnol ou Italien par exemple (cf schéma ci-après).

Parcours de formations 2020-2021

Formations dispensées sur le site de Saint-Martin-d'Hères et/ou Valence

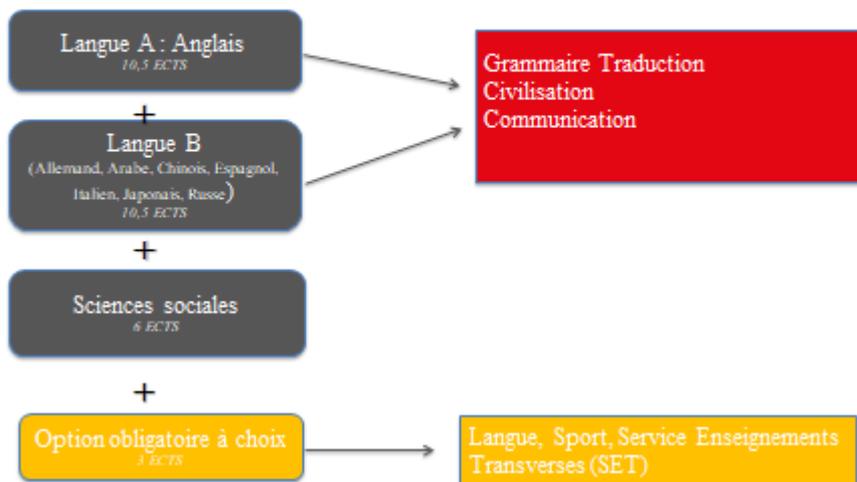
	L1	L2	L3	M1	M2
Parcours Débutant : allemand arabe chinois russe japonais	Licence Langues étrangères appliquées Parcours par langue : anglais - allemand (+ Valence) anglais - arabe anglais - chinois anglais - espagnol (+ Valence) anglais - italien anglais - japonais anglais - russe			Master Langues étrangères appliquées Parcours : Coopération internationale et communication multilingue Négociateur trilingue en commerce international Traduction spécialisée multilingue	
	Double licence Langues étrangères appliquées Parcours : Langues + Économie Gestion (+ Valence) Parcours : Langues + Droit				
Parcours débutant : allemand russe	Licence Langues littéraires civilisations étrangères et régionales Parcours par langue : allemand anglais (+ Valence) espagnol italien russe			Master Langues littéraires civilisations étrangères et régionales Parcours : Études italiennes - Études françaises Études anglophones Études germaniques Études hispaniques Études russes Anglais-allemand	
	Double licence Langues littéraires civilisations étrangères et régionales Parcours : anglais - allemand anglais - espagnol anglais - italien anglais - russe			Préparation aux concours agrégation d'anglais agrégation d'espagnol agrégation d'italien	
	Licence professionnelle Métiers du commerce international, parcours Assistant import-export Lieu : Valence				
	Diplôme d'université Formateur/trice en anglais				
Bac +1	Bac +2	Bac +3	Bac +4	Bac +5	

Licence débutant



Revisé 2020- LEA7

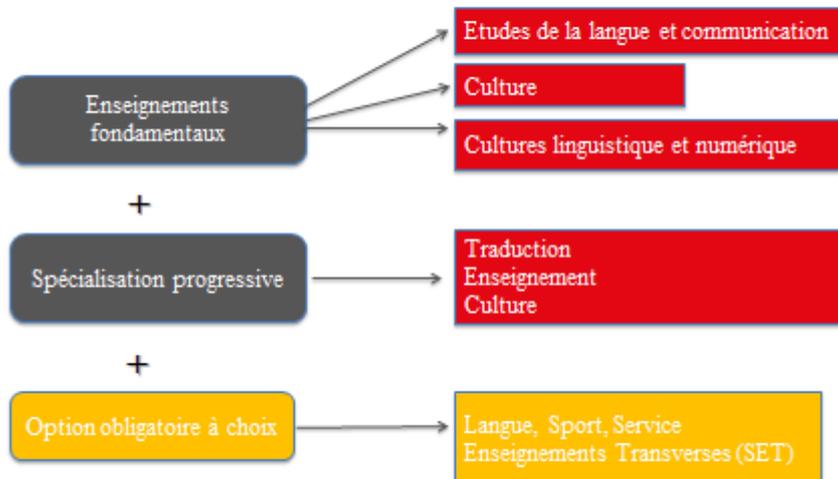
Licence LEA



Revisé 2020- LEA6

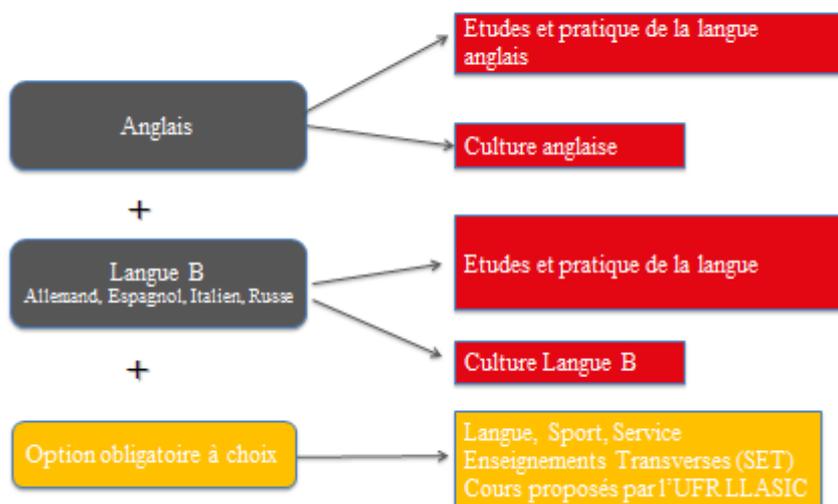
Attention, l'option est **obligatoire**. Je dois la choisir lors de mon inscription pédagogique parmi une liste proposée.

Licence LLCER



Attention, l'option est **obligatoire**. Je dois la choisir lors de mon inscription pédagogique parmi une liste proposée.

Double Licence LLCER



Attention, l'option est **obligatoire**. Je dois la choisir lors de mon inscription pédagogique parmi une liste proposée.

MES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Mon inscription administrative

Je dois payer la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

La Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC), instaurée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·es, est une taxe / imposition destinée à :

- favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·es
- conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention

Cette contribution, d'un **montant de 92 euros**, est due par les étudiant·es en amont de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur et doit être acquittée auprès du CROUS de rattachement de l'établissement. Ce montant est susceptible d'évoluer les années suivantes.

Les étudiant·es concerné·es devront payer par CB à partir du site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pour celles et ceux qui n'ont pas de CB, possibilité de payer en espèces : solution Eficash de la Banque Postale.

Si je suis boursier ou boursière du CROUS, je ne la paye pas mais je dois quand même m'inscrire pour obtenir un numéro et une attestation qui me seront demandés pour mon inscription administrative.

Je dois faire mon inscription administrative (IA)

L'inscription administrative intervient une fois que ma candidature a été acceptée par l'Université Grenoble Alpes. Elle se traduit par le **paiement des droits universitaires**, la délivrance de ma **carte d'étudiant·e**, de mes **certificats de scolarité** et de mes **identifiants de connexion**.

Je peux m'inscrire dès le mois de juillet. Les inscriptions se déroulent en ligne. Je recevrai ensuite ma carte d'étudiant·e par courrier (pour les nouvelles et nouveaux étudiant·es).

Mes certificats de scolarité sont disponibles sur mon intranet LEO « Mon dossier WEB ».

Première inscription à l'UGA : <https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo-uga>

Réinscription à l'UGA : <https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga>

Je souhaite annuler mon inscription administrative

Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Attention aux dates limites à partir desquelles vous ne pourrez plus le demander.

Contact : pascale.robert@univ-grenoble-alpes.fr Bureau F 204

Je souhaite demander le remboursement de mon inscription

Je veux quitter l'Université ou j'ai payé les droits d'inscription et finalement je suis boursier ou boursière du CROUS. Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Contact : pascale.robert@univ-grenoble-alpes.fr Bureau F 204

Je souhaite demander une exonération des droits d'inscription

Je rencontre des difficultés financières, je peux demander une exonération des droits d'inscription. Une commission valide ou pas ma demande.

Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Contact : pascale.robert@univ-grenoble-alpes.fr Bureau F 204

Il manque des pièces dans mon inscription administrative

J'ai fait mon inscription administrative mais il manquait des pièces à fournir à mon dossier. Je rapporte au plus vite les pièces manquantes pour récupérer ma carte d'étudiant.e (au bureau F 204 ou F 205). S'il reste des pièces manquantes, je ne pourrai pas passer mes examens.

Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Contact : pascale.robert@univ-grenoble-alpes.fr Bureau F 204

Je souhaite demander une année de césure

Je télécharge le formulaire de demande et je le dépose à mon secrétariat :

- Pour les étudiants de licence, au plus tard une semaine avant le début des enseignements en septembre (9 septembre 2020)
- Pour les étudiants de Master, la demande est déposée en même temps que le dossier de candidature, lors des admissions (avril-mai)

Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Mon Inscription pédagogique

Je dois faire mon inscription pédagogique (IP)

J'ai fait mon inscription administrative mais ce n'est pas fini ! L'inscription pédagogique consiste à choisir et à s'inscrire aux enseignements de l'année d'études, notamment les options. Elle permet que je sois affecté.e dans les groupes de travaux dirigés (TD). L'inscription pédagogique ne peut être effectuée qu'une fois l'inscription administrative validée. Elle se fait en septembre obligatoirement en ligne ou auprès de mon secrétariat pédagogique si je rencontre un problème. Plus d'informations me seront données à la rentrée.

<https://ipweb-uga.grenet.fr/ipweb-UGA/>

Je dois obligatoirement choisir un ETC en L1, L2 et L3 (bonification seulement en L3 LEA).

Vous pouvez également suivre la vidéo qui vous est proposé pour vous guider lors de votre inscription pédagogique. Je suis la procédure sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Où trouver mon contrat pédagogique ?

Il s'affichera à la fin de mon inscription pédagogique.

Je peux aussi le retrouver sur mon intranet LEO, rubrique Outils / Tous les outils numériques / Scolarité / Mes inscriptions.

Je dois vérifier mon contrat d'inscription pédagogique aux enseignements (IP)

Je vais sur mon intranet LEO, rubrique Outils / Tous les outils numériques / Scolarité / Mes inscriptions. Il s'affichera également à la fin de mon inscription pédagogique. Cela me permet de bien vérifier que j'ai bien fait les bons choix d'option.

Mon Contrat pédagogique de réussite

Qu'est-ce que le contrat pédagogique de réussite ?

Le Contrat Pédagogique pour la Réussite est un contrat dématérialisé qui est rédigé entre l'étudiant.e inscrit.e en licence et sa direction des études.

L'objectif de ce contrat est:

- De rendre plus lisibles les accompagnements individualisés qui pourront être proposés à l'étudiant.e tout au long de votre parcours de licence.
- De rendre l'étudiant.e acteur/actrice de la construction de son projet de formation.

Comment réaliser mon contrat ?

La rédaction du contrat est entièrement dématérialisée.

- Vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : <https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr>
- Vous pouvez y accéder depuis l’Intranet LEO, dans la rubrique Outils / Tous les outils numériques / Scolarité / CONPERE – Contrat pédagogique pour la Réussite.

Quand réaliser son contrat ?

Votre contrat pédagogique pour la réussite doit être réalisé après votre inscription administrative c’est-à-dire une fois que vous êtes en possession de vos identifiants de connexion :

1. Vous devez vous connecter à l’application puis compléter les parties qui vous concernent.
2. Votre direction des études va alors remplir si cela est nécessaire les aménagements spécifiques qui vous concernent et il signera votre contrat.
3. Vous recevrez un mail indiquant que votre contrat est prêt à être signé, vous devrez vous rendre à nouveau sur l’application et signer votre contrat.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, modifier votre contrat tout au long de l’année universitaire.

MES INTERLOCUTEURS·TRICES

Les gestionnaires de scolarité

Les gestionnaires de l'UFR LE vous accueilleront pour répondre à l'ensemble de vos **questions relatives à votre scolarité : emploi du temps, groupe, notes...**

LEA Saint-Martin d'Hères

Licence 1 débutant, Licence 1 : lea-scolarite-L1@univ-grenoble-alpes.fr, Bureau F215, Tél. 04 76 82 41 42 / 04 76 82 43 31

Licence 2 : lea-scolarite-L2@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F207, Tél. 04 76 82 41 43

Licence 3 : lea-scolarite-L3@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F207, Tél. 04 76 82 43 57

Master LEA : ufrle-master-lea@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F211, Tél. 04 76 82 41 44

LLCER Saint-Martin d'Hères

Licence 1, Licence 1 débutants : llcer-scolarite-l1@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F213, Tél. 04 76 82 80 13

Licence 2 : llcer-scolarite-l2@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F209, Tél. 04 76 82 41 32

Licence 3 : llcer-scolarite-l3@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F209, Tél. 04 76 82 41 32

Master LLCER : ufrle-master-llcer@univ-grenoble-alpes.fr, bureau F211, Tél. 04 76 82 41 09

Site Valence

Licence LEA, licence LLCER : Véronique Salomez, bureau B107, 04 75 78 10 21

Licence professionnelle Commerce International : Véronique Fauriat, bureau B110, Tél. : 04 75 82 55 28

Le responsable pédagogique de ma formation

LEA Saint-Martin d'Hères

Pour chaque année, un responsable transversal sera mon interlocuteur/trice en cas de questions pédagogiques sur mon cursus.

L1 LEA : Roy Carpenter, roy.carpenter@univ-grenoble-alpes.fr

L2 LEA : Alain Dontaine, alain.dontaine@univ-grenoble-alpes.fr

L3 LEA : Caroline Peynaud, caroline.peynaud@univ-grenoble-alpes.fr

LEA Valence

Votre interlocuteur sera Thierry Nallet, directeur des études délégué, thierry.nallet@univ-grenoble-alpes.fr

LLCER Saint-Martin d'Hères

Dans chaque langue, et pour chaque année, un enseignant vous accueillera et vous guidera dans votre cursus :

Licence Anglais : Laurence Durroux, laurence.durroux@univ-grenoble-alpes.fr

Licence Espagnol : Laurence Garino Abel, laurence.garino-abel@univ-grenoble-alpes.fr

Licence Italien : Elise Moisson Leclerc (L1), elise.moisson-leclerc@univ-grenoble-alpes.fr

Licence Allemand : Dominique Dias, dominique.dias@univ-grenoble-alpes.fr

Licence Russe : Laure Thibonnier (L1), laure.thibonnier@univ-grenoble-alpes.fr

LLCER Valence

Votre interlocuteur sera Vivien Todeschini, directeur des études délégué, vivien.todeschini@univ-grenoble-alpes.fr

Le directeur ou la directrice des études (DETU)

Pour chaque mention de diplôme, un-e directeur-trice des études **pilote et assure la coordination, la mise en application et la gestion des pratiques pédagogiques.**

Ils/elles sont assisté-es à Valence, pour les licences, par des directeurs et directrices des études délégué.es.

Grenoble

Licence LEA : Christophe Roncato, christophe.roncato@univ-grenoble-alpes.fr

Licence LLCER Laurence Garino Abel, laurence.garino-abel@univ-grenoble-alpes.fr

Valence

Licence LEA : Thierry Nallet, thierry.nallet@univ-grenoble-alpes.fr

Licence LLCER : Vivien Todeschini, vivien.todeschini@univ-grenoble-alpes.fr

Licence professionnelle Métier du commerce international : à déterminer

La direction de l'UFR

L'UFR est dirigée par une **directrice de l'UFR**, assistée par une **directrice administrative**.

La directrice préside le conseil d'UFR, prépare le budget, arrête l'organisation interne des services, veille à l'application des décisions prises par les conseils centraux, etc.

Je cherche à joindre mes enseignant·es

Plusieurs façons existent pour contacter mes enseignant·es :

- Je trouve leurs coordonnées (adresse mail, téléphone et numéro de bureau en cliquant sur le nom) dans **l'annuaire de l'UGA** : <https://annuaire.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Je passe les voir dans leur **bureau à leur heure de permanence** (indiquée sur la porte du bureau)
- Je leur envoie un **mail** (prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr).

LES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE D'UFR

Présentation

La bibliothèque est ouverte à tous et toutes. Vous pouvez venir vous y installer pour travailler et pour consulter les **32 000 ouvrages en libre accès : documents en allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais et russe**. Un fonds est également consacré aux **sciences sociales** (politique, économie, droit, gestion...)

En outre, la bibliothèque propose un espace dédié à la consultation de la **presse étrangère, généraliste et spécialisée**, 30 titres vous attendent dans un lieu chaleureux, propice à la lecture.

Enfin, la bibliothèque offre également des collections davantage orientées vers la détente : **romans contemporains, DVD, bandes dessinées et mangas...**

Inscriptions

Étudiant.es : il vous suffit de vous présenter à la banque de prêt avec votre carte d'étudiant

Enseignant.es : nous vous établirons gratuitement une carte de lecteur

Autres lecteurs et lectrices : merci de venir vous renseigner à l'accueil

Conditions de prêt

Étudiant.es de Licence, étudiant.es du CUEF, lecteurs et lectrices extérieur.es et personnels administratifs de l'UGA

10 livres : 14 jours

10 revues scientifiques ou manuels de langue : 14 jours

5 magazines ou DVD : 7 jours

Étudiant.es de master

10 livres : 28 jours

10 revues scientifiques ou manuels de langue : 14 jours

5 magazines ou DVD ou documents du fonds concours : 7 jours

Enseignant.es-chercheur.ses et doctorants

Nombre illimité de livres : 42 jours

Nombre illimité de revues scientifiques et manuels de langue : 14 jours

5 magazines ou DVD ou documents du fonds concours : 7 jours

Les prêts sont renouvelables 2 fois pour 7 jours (sauf pour les magazines, DVD et les documents du fonds concours dont le prêt est strictement limité à 7 jours), et cumulables entre les différentes bibliothèques de l'UGA

Venir travailler

120 places de travail sont accessibles à tous et toutes. Une salle peut être réservée pour les travaux en groupe (3 à 6 personnes).

Les réservations se font par courriel à bufr-langues@univ-grenoble-alpes.fr ou directement à l'accueil de la bibliothèque.

LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

Je suis sportif·tive ou artiste de haut niveau

L'Université Grenoble Alpes accompagne les étudiant.es sportifs et sportives de haut niveau dans la réalisation de leur double projet : universitaire et sportif et/ou artistique. Le statut d'étudiant.e sportif.ve/artiste de haut niveau ouvre des droits en termes d'accompagnement et implique des devoirs pour l'étudiant.e.

Cela peut se traduire par :

- **Accompagnement pédagogique**
Référent en composante, aménagement d'horaires, étalement du cursus...
- **Accompagnement sportif**
Renforcement musculaire, centres universitaires de formation et d'entraînement...
- **Accompagnement médical et paramédical**
Consultation de traumatologie, soins de récupération...
- **Accompagnement social**
Accès privilégié à un logement du Crous.

Contact

Service des publics à besoins spécifiques (SPBS)

Bureau 14 et 18 - rez de chaussée

Bâtiment Pierre-Mendès-France

151, rue des universités

38 400 Saint-Martin-d'Hères

+33 (0)4 76 82 55 83

publics-besoins-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Fermé le mercredi après-midi.

Je suis en situation de handicap

Voici mes démarches obligatoires pour que je fasse reconnaître mon handicap :

1. Je prends rendez-vous au **Service Accueil Handicap (SAH)**
<http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/>
Téléphone : +33 (0)4 76 82 84 70

Lundi : 10h-12h et 13h15-17h

Mardi-mercredi-jeudi : 8h30-12h et 13h15-17h

Vendredi : 8h30-12h30

Résidence Les Taillées, 271 rue de la Houille Blanche, Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères / Gières

Accès : Tram B et D : Station les Taillées ; Tram C : Station Hector Berlioz

2. Je prends rendez-vous auprès du **Centre de Santé Universitaire de Grenoble** +33 (0)4 76 82 40 70
→ Obtention d'un avis médical
3. **Je ramène ou j'envoie ma notification au bureau F206 (Monique Vallet)** pour traitement en composante et pour mettre en œuvre mes aménagements (organisation des contrôle et examen, suivi des cours, etc.). Contact : monique.vallet@univ-grenoble-alpes.fr

Je suis étudiant.e engagé.e

Qui peut bénéficier du statut d'étudiant.e engagé.e ?

- Les étudiant.es volontaires dans l'armée ou militaire dans la réserve opérationnelle.
- Les sapeurs-pompiers volontaires.
- Les étudiant.es salarié.es (contrat minimum de 3 mois, 10h hebdomadaires minimum). Le contrat doit s'appliquer sur les périodes d'activité pédagogiques (semaines de cours et d'examens).
- Les étudiant.es effectuant un service civique.
- Les membres actifs du bureau d'une association.

Quels sont les aménagements d'études proposés ?

Selon les possibilités et conformément aux règlements des études de votre formation, vous pouvez bénéficier d'aménagements pour la bonne poursuite de vos études, comme par exemple :

- Organisation de l'emploi du temps (choix des groupes de TD / TP).
- Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement.
- Dispense d'assiduité.
- Étalement de cursus.

Quelle possibilité de validation ?

Sur avis et appréciation du responsable pédagogique, et sous réserve que les activités soient liées au cursus, ou à de la pédagogie : une **bonification de 0,5 point** sur la moyenne du semestre en question

À noter que les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (cycle licence, cycle master). La bonification ne s'applique pas aux étudiants salariés.

Comment demander le statut d'étudiant engagé ?

Pour obtenir le statut pour l'année ou pour le premier semestre, les demandes sont à faire jusque mi-octobre.

La demande s'effectue en ligne sur votre intranet LEO : Mon projet d'études et professionnel / Aménagements spécifiques / Demande de statut / Etudiants engagés.

Vos référents pédagogiques

À Grenoble : Pascale Ancel, pascale.ancel@univ-grenoble-alpes.fr

À Valence : Alain Laurent, alain.laurent@univ-grenoble-alpes.fr

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il est possible de suivre une partie du cursus à l'étranger dès la 2e année :

- programmes ERASMUS
- échange bilatéral hors Europe

Des programmes d'échanges internationaux sont possibles avec plus de 130 universités, réparties sur tous les continents.

Les atouts d'un départ à l'étranger:

- Améliorer ses compétences en langue étrangère
- Découvrir de manière approfondie une culture et un système académique différents
- Internationaliser son CV
-

Des réunions de présentations auront lieu dans le courant du mois d'octobre et vous trouverez de nombreuses informations sur la page International du site de l'UFR :

<https://langues-etrangeres.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/international/etudier-a-l-etranger/>

ou sur votre intranet LEO

<https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/mon-projet-d-etudes-et-professionnel/l-international-a-l-ufr-de-langues-etrangeres/mobilite-sortante/>

Contact : Maud Faïs Romat, international.le@univ-grenoble-alpes.fr

MON INTRANET LEO

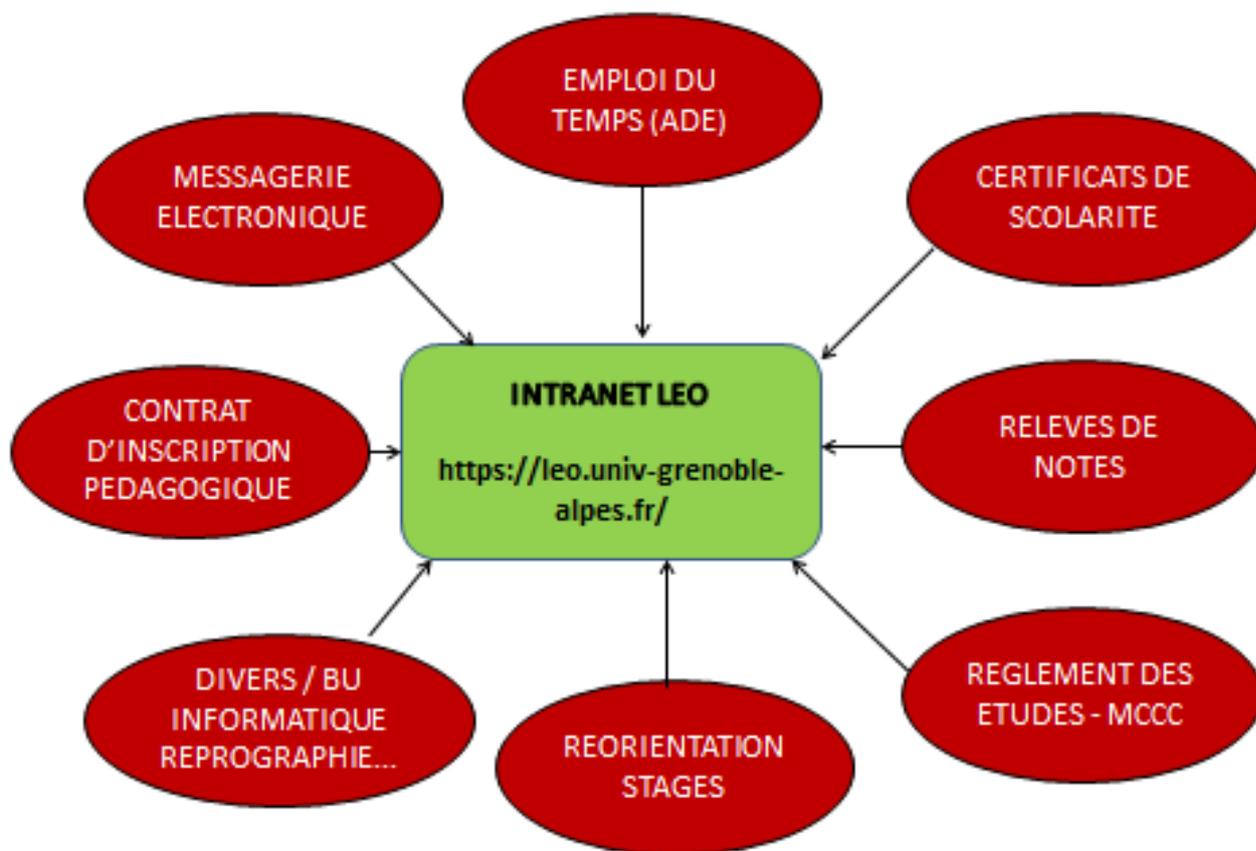
Mon intranet LEO est l'ami du quotidien !

Je trouverai dans mon Intranet étudiant une multitude d'informations et de liens vers différents services indispensables à ma vie d'étudiant-e. Il permet notamment d'accéder rapidement à mon relevé de notes, à mon emploi du temps, à ma messagerie institutionnelle Zimbra et à mes plateformes de cours en ligne.

Ces services sur LEO sont classés dans différentes rubriques :

- Mes ressources
- Mes démarches administratives
- Mon projet d'études et professionnel
- Ma vie étudiante

Mais aussi actus, outils pratiques...



Comment se connecter à LEO

Pour se connecter à l'intranet LEO, vous devez avoir fait votre inscription administrative et payer vos droits d'inscription. Il vous suffit ensuite d'aller sur le lien suivant : <https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/>

Il faudra votre **login et mot de passe que vous aurez reçus sur votre boîte mail personnelle**.

Je n'arrive pas à me connecter à LEO

Je dois attendre **48h à 72h après mon inscription administrative**, le temps que les identifiants soient bien générés et activés. Si ça ne marche pas, je contacte "SOS ETUDIANT UGA" : sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr

Je peux me rendre aux permanences au mois de septembre, situées bâtiment Stendhal K, au rez-de-chaussée, bureau des moniteurs et monitrices, de 8h à 18h.

Je consulte : <https://services-numeriques-etudiants.univ-grenoble-alpes.fr/>

Où trouver mon certificat de scolarité ?

Mon certificat de scolarité est disponible dès la fin de mon inscription administrative sur mon intranet LEO : « Mon dossier WEB »

MON EMPLOI DU TEMPS

Où trouver mon groupe ?

Consulter les tutoriels mis à disposition sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Où trouver mon emploi du temps ?

ADE sera un autre ami que je côtoierai quotidiennement. Mon emploi du temps sera uniquement affiché sur ADE.

Cette application permet de consulter dans des espaces sécurisés soumis à authentification les emplois du temps des étudiants, d'une formation,

Des tutoriels sont disponibles sur [LEO, l'Intranet étudiant](#), onglet "OUTILS" en haut de page, puis "Mon emploi du temps". Ces tutoriels vous permettent de savoir comment utiliser l'application ADE, et également de savoir comment synchroniser votre emploi du temps avec votre agenda.

Se connecter à mon emploi du temps

Vous avez vos identifiants informatiques agalan. Vous vous connectez à votre intranet LEO : leo.univ-grenoble-alpes.fr

Cliquer sur
Mon emploi du temps

Naviguer dans l'application

- 1/ Choisir l'entrée qui vous convient en déroulant les petites flèches pour accéder de façon plus fine à la/aux ressource(s) qui vous intéresse(nt).
- 2/ Choisir la semaine que vous souhaitez afficher.

Choisir la formation que vous voulez afficher

Vous pouvez agrandir la colonne en positionnant votre curseur au bord du tableau pour avoir une plus grande visibilité

Choisir la semaine et/ou le jour

Recherche rapide

Une fonctionnalité permet d'aller plus vite à votre sélection :

La recherche de votre promotion ou de votre UE/matière avec **le moteur de recherche** :

Rentrer votre promotion ou votre UE /matière et appuyer sur la loupe. L'élément recherché s'affiche directement,

Ou aussi :

Cliquer sur >> et choisir un type de recherche

Vous n'avez pas vos identifiants informatiques agalan : www.univ-grenoble-alpes.fr/emploi-du-temps

Mon emploi du temps est mis à jour quotidiennement. Il est important que je le consulte très régulièrement. C'est là que j'aurai l'information sur une annulation de cours, un changement de salles, une modification d'horaire, etc.

Consulter les tutoriels mis à disposition sur le site de l'UFR de Langues étrangères.

Où ont lieu mes cours ?

La plupart de mes cours auront lieu au **bâtiment Stendhal**. Ils pourront également avoir lieu au **bâtiment Veil** ou à la **Maison des Langues et de la Culture**.

Je trouverai le plan en fin de livret.

OÙ TROUVER MA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE ?

Sur mon Intranet LEO ! Mon secrétariat pédagogique, l'administration ou mes enseignant-es communiqueront avec moi uniquement sur ma **messagerie universitaire (mail institutionnel)**. Je dois donc la consulter régulièrement.

Une boîte de messagerie étudiante est créée automatiquement à l'inscription dans l'établissement. C'est sur cette adresse que je recevrai de la part de la scolarité de mon UFR toutes les informations importantes concernant mon cursus (date à respecter, date de publication des résultats, etc.).

Je peux donc consulter mes courriels depuis n'importe quel lieu et les gérer comme depuis une messagerie classique en créant des sous-répertoires, des listes d'adresses, une signature, etc.

Pour accéder à ma messagerie en ligne :

- je me connecte sur LEO, l'Intranet étudiant grâce à mes identifiants et mot de passe habituels (ceux de l'université) ;
- je clique sur le lien "Ma Messagerie".

Pour prendre en main les fonctionnalités avancées du webmail Zimbra, je trouve des tutoriels sur mon intranet LEO en suivant le lien :

<https://services-numeriques-etudiants.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/applications/zimbra-messagerie/>

J'ai également la possibilité de rediriger cette adresse vers une autre boîte mail.

LE REGLEMENT DES ÉTUDES

C'est le document support pour toutes les **règles d'obtention de mon année et de mon diplôme**. Il décrit la formation, les modalités d'obtention de mon enseignement, de mon unité d'enseignement, de mon semestre et de mon année. Il m'explique notamment ce qu'est et comment fonctionne la compensation entre des enseignements ou semestre.

Ce document recense également les **modalités de contrôle des connaissances et des compétences, dites MCCC** :

- l'ensemble des modalités d'évaluation pour chaque enseignement : contrôle continu et/ou examen terminal, écrit et/ou Oral...
- Les coefficients pour chaque enseignement

Je souhaite consulter mon règlement des études (RDE)

Dès sa publication, je serai averti-e sur mon mail institutionnel et je le trouverai sur mon intranet LEO, rubrique Mes démarches administratives / Cadre réglementaire / MCCC et RDE de l'UFR LE

Comment valider mon année?

L'assiduité aux cours et aux examens est obligatoire, d'autant plus si je suis boursier-e !

- Pour valider mon semestre, je dois obtenir une moyenne d'au moins 10/20 à tous les enseignements du semestre concerné avec un résultat Admis, ou une moyenne compensée de 10/20 sur l'ensemble des enseignements de ce semestre.
- Pour valider mon année, je dois :
 - obtenir une moyenne d'au moins 10/20 aux deux semestres : « Admis »
 - Ou, obtenir une moyenne générale annuelle de 10/20 par compensation : Admis compensé

Par exemple, j'ai 9/20 au semestre 1 et 11/20 au semestre 2, soit 10/20 à l'année. Je valide mes deux semestres et mon année.

Je suis redoublant-e : que dois-je repasser ou suivre ?

Je me réfère à mon inscription pédagogique (consultable après avoir procédé à mon inscription pédagogique sur le web début septembre sur mon intranet LEO, rubrique Outils / Tous les outils numériques / Scolarité / Mes inscriptions).

Les notes reprises de l'année précédentes sont indiquées en face des cours concernés. Les cours pour lesquels j'ai obtenu l'année d'avant une note de 10 ou plus, ne peuvent pas être repassés lors de mon redoublement.

En cas de doute, je passe voir ma gestionnaire de scolarité avant le début des cours en septembre.

Je suis redoublant·e et j'ai validé un semestre entier l'année précédente

Je peux demander à passer des **crédits par anticipation** de l'année supérieure, sur avis du responsable pédagogique. Je demande le formulaire à mon secrétariat et je prends rendez-vous avec le responsable pédagogique.

Je m'informe sur la fraude !

Toute fraude ou tentative de fraude sera réprimée au titre **des articles R712-9 à R712-45 du Code de l'Éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.**

S'agissant des mémoires, rapport de stage ou thèse, le plagiat et auto-plagiat - c'est à dire l'introduction de texte(s) ou partie(s) de texte au sein d'un document personnel sans citer les références ou les sources ni identifier la partie reproduite par des guillemets - est constitutif de fraude passible de la sanction disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants peuvent aller de l'avertissement et du blâme, à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur (décret du 13 juillet 1992, art. 40).

Je ne peux pas assister à tous les cours

Je travaille ou j'ai une activité qui ne me permet pas d'assister à tous les cours. Je peux demander une dispense d'assiduité auprès de mon secrétariat. Je remplis le document et je le ramène avec les pièces justificatives à mon secrétariat. Le responsable transversal de ma formation le valide (ou pas) ensuite.

MON RELEVÉ DE NOTES

Où trouver mon relevé de notes ?

Mon Intranet LEO ! Ils seront stockés dans un **coffre-fort numérique : Digiposte**, accessible depuis l'intranet LEO, rubrique : Outils / Tous les outils numériques / Scolarité / Digiposte. Je dois créer un compte obligatoirement pour pouvoir récupérer mes relevés de notes.

Lors de mon inscription à l'université, l'UGA m'a créé un précompte automatique lié à mon login étudiant.e. Pour y accéder, il me suffit de confirmer mon inscription par le biais mon intranet LEO. Les documents reçus sont des originaux numériques ayant strictement la même valeur que des originaux papiers. Ils portent d'ailleurs un « sceau de certification », tampon de la Poste, qui fait foi.

Je recevrai mes relevés de notes sur digiposte que si j'ai fait les démarches avant le mois de décembre. Faites-les dès maintenant, sinon vous n'aurez pas accès à vos relevés de notes !

Comment lire mon relevé de notes ?

Je regarde la procédure sur mon intranet LEO.

LA REORIENTATION

Je suis en L1 ou L1 débutant et je souhaite me réorienter dans une autre formation à la fin du 1^{er} semestre

Pendant les 1^{ères} semaines de cours, je me rends compte que **ma formation ne me convient** pas et je souhaite me réorienter au second semestre dans une autre licence de l'Université Grenoble Alpes. Je peux faire une demande à partir du mois de novembre. Je consulte à ce moment-là les informations sur mon **intranet LEO, rubrique Mon projet d'études et professionnel / S'orienter et se réorienter / Se réorienter au cours de la 1^{re} année**

Je suis en L1 ou L1 débutant et je souhaite me réorienter dans une autre formation à la fin du 2^{ème} semestre

Si je me rends compte au second semestre que ma formation ne me convient pas et que je veux me réorienter en 1^{ère} année de licence, DUT, BTS, etc. je dois le faire sur Parcoursup : <https://www.parcoursup.fr/>

Les services à ma disposition pour me réorienter

La **direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle (DOIP)** est le service universitaire qui m'accompagnera dans l'élaboration de mon projet d'étude et/ou professionnel. Il m'offre la possibilité de suivre :

- Des ateliers et des entretiens individuels pour préciser mon orientation et valoriser mes compétences (CV, lettre de motivation, entretiens...)
- Des cycles de conférences pour rencontrer des professionnels, préparer mes candidatures et découvrir mes possibilités...
- Des réunions pour m'informer sur les possibilités de réorientation (novembre pour les étudiants de L1)
- Une plateforme PROSE pour m'aider à trouver un stage

Contact

A Grenoble, l'**Espace OIP** m'accueille sans rendez-vous dans sa salle de documentation au 1^{er} étage du bâtiment Pierre-Mendès-France.

Bâtiment Pierre-Mendès-France
1^{er} étage
151, rue des universités
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin d'Hères

A Valence, les conseillères du CIO'SUP me reçoivent sans rendez-vous au sein du centre de documentation

CIO'SUP

Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 place Latour-Maubourg
26000 Valence tin-d'Hères

J'arrive d'un autre établissement d'enseignement supérieur, et d'une autre formation

Je peux demander une **validation d'acquis** (c'est-à-dire reprendre tout ou partie de certains ECTS acquis dans mon précédent établissement). Je demande le formulaire à mon secrétariat, je le complète et le ramène avec les relevés de notes à mon référent pédagogique (dont le nom me sera communiqué par le secrétariat).

MES RESSOURCES

Ma messagerie électronique institutionnelle UGA

Mon Intranet LEO ! Mon secrétariat pédagogique, l'administration ou mes enseignant-es communiqueront avec moi uniquement sur ma **messagerie universitaire**. Je dois donc la consulter régulièrement.

Une boîte de messagerie étudiante est créée automatiquement à l'inscription dans l'établissement. C'est sur cette adresse que je recevrai de la part de la scolarité de mon UFR toutes les informations importantes concernant mon cursus (date à respecter, date de publication des résultats, etc.).

Je peux donc consulter mes courriels depuis n'importe quel lieu et les gérer comme depuis une messagerie classique en créant des sous-répertoires, des listes d'adresses, une signature, etc.

Pour accéder à ma messagerie en ligne :

- je me connecte sur LEO, l'Intranet étudiant grâce à mes identifiant et mot de passe habituels (ceux de l'université) ;
- je clique sur le lien "Ma Messagerie".

Pour prendre en main les fonctionnalités avancées du webmail Zimbra, je trouve des tutoriels sur mon intranet LEO en suivant le lien :

<https://services-numeriques-etudiants.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/applications/zimbra-messagerie-/>

J'ai également la possibilité de rediriger cette adresse vers une autre boîte mail.

Sites internet

Site internet de l'UFR Langues étrangères

Toutes les informations relatives à l'UFR et ses formations se trouvent sur le site web : <https://langues-etrangeres.univ-grenoble-alpes.fr/>

Site internet de l'Université Grenoble Alpes

Vous trouverez des informations sur toutes les formations proposées, la vie culturelle, les actualités : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

Site intranet LEO

<https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/>

iCampus s'engage à me fournir un service d'accueil de qualité et m'informe grâce à plusieurs modalités de contact afin de m'accompagner au mieux dans mon quotidien.

Une question ? Un conseil ? Un renseignement ? iCampus me répond et m'aide à trouver le bon interlocuteur ou interlocutrice : <https://campus.univ-grenoble-alpes.fr/>

Plan des bâtiments Stendhal



Mémo étudiant UGA

L'UGA met à disposition des étudiant.s un livret qui recense informations importantes de l'UGA. A lire en complément de ce livret !

Les salles informatiques en accès libre

J'ai accès à des ordinateurs en libre-service dans les bibliothèques ou dans des salles du rez-de-chaussée du bâtiment Stendhal K. Je pourrai me connecter une fois que j'ai fait mon inscription administrative avec mes identifiants de connexion (attendre au moins 48h à 72h après mon IA).

J'ai un problème avec ma bourse d'étude ou mon logement universitaire

Je ne m'adresse pas à mon UFR ou à mon secrétariat pédagogique car ce ne sont pas elles/eux qui gèrent ma bourse ou mon logement.

Je dois m'adresser au **CROUS** directement : <http://www.crous-grenoble.fr/>

Téléphone : 0 970 150 096 de 9h00 – 17h00 (Prix d'un appel local + 0.06 € / minute)

Sur place : 351 Allée Berlioz – Domaine Universitaire – 38400 Saint-Martin-d'Hères du Lundi au jeudi de 11h00 à 14h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00

Accès : Tram ligne B et D – Direction Universités – Arrêt : Les Taillées ou Tram ligne C – Arrêt : Hector Berlioz-Universités

Mail :

- Bourses : www.MesServices.etudiant.gouv.fr, rubrique « Assistance » en bas de page
- Logement : envoyez un email à logement@crous-grenoble.fr

Calendrier pédagogique 2020/2021 de l'UFR de Lagues étrangères

Logo de l'UFR de Lagues étrangères

	2020							2021															
	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAY		JUIN		JUILLET		
	31 août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1er sept.	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31										
	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31											
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31												
	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31													
	23	24	25	26	27	28	29	30	31														
	24	25	26	27	28	29	30	31															
	25	26	27	28	29	30	31																
	26	27	28	29	30	31																	
	27	28	29	30	31																		
	28	29	30	31																			
	29	30	31																				
	30	31																					
	31																						

LEGENDE DES CODES COULEUR :

- Semaine d'accueil des LI
- Forum ETC / Je revêlique
- UFR LE : Accueil Licence
- Forum des sport : UGA crest party
- Semaines projets :
- 1er SEMESTRE :
- 2e SEMESTRE :
- EXAMENS OU DEBUT D'EXAMENS :
- INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES :
- JOURS FENES :

De lundi 31 août au vendredi 4 septembre 2020 (Forum des associations + Forum ETC)

Amphithéâtre d'accueil de licence

Le 10 septembre au CSU Piscine Universitaire à Grenoble et sur le site LaTour Maubourg de Valence

10 septembre 2020 journée

Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) :

NB : Il est demandé de porter un outil pour aller les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (inter-département, inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 14 septembre 2020 - Ils se terminent au plus tard le 19 décembre 2020. Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 14 septembre 2020, une fois les examens du 1er semestre terminés, les examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

1^{er} session du 1^{er} semestre : à partir du lundi 14 décembre 2020 et jusqu'au samedi 16 janvier 2021 midi, après l'interruption pédagogique de décembre

1^{er} session du 2^{er} semestre : à partir du lundi 3 mai 2021 et jusqu'au samedi 22 mai 2021 midi.

2^{er} session (des 1^{er} et 2^{er} semestres) : à partir du lundi 14 juin 2021 et jusqu'au samedi 26 juin 2021 midi

TOUSSAINT : du samedi 24 octobre midi au lundi 2 novembre 2020 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

NOEL : du samedi 19 décembre midi au lundi 4 janvier 2021 matin

HIVER : du samedi 13 février 2021 midi au lundi 22 février 2021 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

PRINTEMPS : du samedi 17 avril 2021 midi au lundi 25 avril 2021 matin

Date limite conseillée de publication des résultats par l'UGA



Université Grenoble Alpes
UFR de Langues étrangères
Bâtiment Stendhal F
1491 rue des Résidences
38400 St-Martin-d'Hères

Tél. : 04 76 82 41 02
Courriel : ufrle-accueil@univ-grenoble-alpes.fr
Site web : langues-etrangeres.univ-grenoble-alpes.fr
Intranet : leo.univ-grenoble-alpes.fr

UGA
**UFR DE LANGUES
ÉTRANGÈRES** 
Université
Grenoble Alpes